

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX
Direction de santé publique**

**PROFIL STATISTIQUE
DES LÉSIONS ET DES MALADIES
PROFESSIONNELLES**

1997 à 2002



Octobre 2005

Document réalisé par la Direction de santé publique de
l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux de la Côte-Nord

Auteur

Albert Sévigny, agent de recherche en santé au travail

Réalisation technique

Lise Mercier, secrétaire

© Agence de développement de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux de la Côte-Nord, Baie-Comeau

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2005
ISBN : 2-89003-171-3

Table des matières

	Page
Introduction.....	3
Les lésions professionnelles	5
Les traumatismes mortels.....	18
Les troubles musculosquelettiques	21
Quelques problèmes spécifiques de santé au travail.....	30
Silicose, amiantose et beryllose.....	30
Asthme	31
Tumeurs malignes.....	33
Intoxications	33
Maladies transmissibles par le sang.....	34
Atteinte à l'oreille interne ou moyenne.....	34
Santé mentale	35
Conclusion.....	38
Annexe	
Les faits saillants de l'étude	42

Liste des tableaux

Page

Tableau 1

Nombre de décès, nombre de lésions professionnelles déclarées,
nombre de lésions professionnelles indemnisées, total des jours d'absence et
durée moyenne des absences indemnisées – 1997 – 2002 5

Tableau 2

Nombre de travailleurs, nombre de lésions professionnelles indemnisées,
et durée moyenne des absences indemnisées – 1997 – 2002..... 13

Tableau 3

Nombre de lésions professionnelles indemnisées et durée moyenne
des journées d'absence par secteur d'activité – 1997 – 2002 14

Tableau 4

Nombre de lésions professionnelles indemnisées, total des journées d'absence
et durée moyenne selon la profession – 1997 – 2002..... 15

Liste des graphiques

Page

Graphique 1

Tendance à la baisse du nombre de lésions professionnelles indemnisées et tendance à la hausse du nombre moyen de jours d'absence – 1997 – 2002 6

Graphique 2

Lésions professionnelles indemnisées, distinction entre accident et maladie et nombre moyen de jours d'absence dans chacun des cas – 1997 – 2002 7

Graphique 3

Nombre de lésions professionnelles indemnisées et nombre moyen de jours d'absence selon le groupe d'âge – 1997 – 2002 8

Graphique 4

Nombre de lésions professionnelles indemnisées, proportion des lésions et nombre de travailleurs sur la Côte-Nord selon le groupe d'âge – 1997 – 2002 9

Graphique 5

Nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe et proportion des lésions attribuées aux femmes – 1997 – 2002 10

Graphique 6

Lésions professionnelles indemnisées et nombre moyen de jours d'absence selon le sexe et le groupe d'âge – 1997 – 2002 11

Graphique 7

Nature des principaux traumatismes non mortels déclarés – 1997 – 2002 16

Graphique 8

Répartition des traumatismes mortels déclarés – 1997 – 2002 18

Graphique 9

Traumatismes mortels déclarés selon le sexe – 1997 – 2002 18

Graphique 10

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés et tendance à la
baisse du nombre de TMS – 1997 – 2002 21

Graphique 11

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés, des autres lésions
déclarées et l'écart entre les deux – 1997 – 2002 22

Graphique 12

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés, des autres lésions
déclarées et durée moyenne pour les TMS selon l'âge – 1997 – 2002 22

Graphique 13

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés selon le sexe
et proportion des femmes sur l'ensemble des TMS – 1997 – 2002 23

Graphique 14

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés selon le nombre
de jours indemnisés par sexe et proportion des femmes sur
l'ensemble des TMS – 1997 – 2002 24

Graphique 15

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés, de ceux qui sont indemnisés dans les secteurs d'activité économique les plus touchés et moyenne de jours de remplacement du revenu – 1997 – 2002 25

Graphique 16

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés dans les professions les plus touchées – 1997 – 2002..... 26

Graphique 17

Répartition des taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) pour les troubles musculosquelettiques déclarés – 1997 – 2002 27

Graphique 18

Répartition des coûts pour les troubles musculosquelettiques déclarés selon le sexe – 1997 – 2002 27

Graphique 19

Répartition des cas de silicose et d'amiantose déclarés selon le groupe d'âge, la profession et les secteurs d'activité économique – 1997 – 2002 30

Graphique 20

Répartition des cas d'asthme professionnel déclarés selon le sexe pour chaque année – 1997 – 2002..... 31

Graphique 21

Répartition des cas d'asthme professionnel déclarés selon la profession et le taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) – 1997 – 2002 32

Graphique 22

Répartition des cas de cancer déclarés selon la nature
et l'agent causal – 1997 – 2002 33

Graphique 23

Répartition des cas d'intoxication déclarés selon
l'agent causal - 1997 – 2002 33

Graphique 24

Répartition des cas de maladies transmissibles par le sang
déclarés selon la nature – 1997 – 2002 34

Graphique 25

Répartition des cas d'atteinte à l'oreille interne ou moyenne
avec un taux d'APIPP > 0 – 1997 – 2002 34

Graphique 26

Répartition des cas d'atteinte à l'oreille interne ou moyenne
selon le taux d'APIPP – 1997 – 2002 35

Graphique 27

Répartition des cas d'incidents associés à la santé mentale
selon le sexe – 1997 – 2002 35

Avant-propos

Les données statistiques contenues dans ce document sont tirées du fichier **Lésions professionnelles et retraits préventifs de la travailleuse enceinte ou qui allaite** couvrant les années 1997 à 2002. Ces données ont été compilées par le bureau de la statistique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et nous ont été transmises conformément à l'entente intervenue entre le MSSS et la CSST.

Les données analysées et présentées dans ce rapport ne concernent que les lésions professionnelles survenues sur la Côte-Nord au cours des années mentionnées. Il n'est pas possible d'obtenir les données pour l'ensemble du Québec, ce qui aurait permis d'établir des comparaisons intéressantes.

Nous entendons par lésions professionnelles tant les accidents du travail que les maladies consécutives aux activités professionnelles. Dans la présente étude, nous n'aborderons pas la question de la travailleuse enceinte ou qui allaite, puisqu'un rapport annuel, spécifique à ce dossier est publié par la Direction de la santé publique de la Côte-Nord.

Finalement, les données ont été traitées à partir d'un module «Access» créé par deux agents de recherche en santé au travail : Richard Phaneuf, de la région Lanaudière et Pierre Dupont, de la région Laurentides. Je remercie mes deux collègues pour cet outil fort précieux.

Introduction

Introduction

Ce rapport traite des lésions professionnelles, c'est-à-dire des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que des décès qui en découlent. Il ne concerne que les 12 472 cas déclarés sur le territoire de la Côte-Nord de 1997 à 2002, dont 8 887 ont été indemnisés par la CSST.

L'objet du présent rapport est d'analyser l'évolution des lésions et des maladies professionnelles au cours de ces six années et d'anticiper leur évolution par le biais de courbes de tendance. Pour l'essentiel, les résultats sont présentés sous la forme de tableaux et de graphiques, accompagnés de courts textes explicatifs.

Nous verrons d'abord certaines caractéristiques des travailleurs et des travailleuses qui subissent des lésions professionnelles telles que l'âge, le sexe, le secteur d'activité économique, la profession, etc.

Par la suite, nous aborderons plus spécifiquement la famille des troubles musculosquelettiques (TMS). En fait, les TMS se définissent comme des lésions en «ite» (tendinite, bursite, épicondylite et autres troubles ou maladies apparentés) et des affections vertébrales. Ce type de lésions représente le tiers de toutes les lésions déclarées au cours de ces années.

Finalement, nous ferons une incursion du côté de certains problèmes de santé au travail qui sont peut-être moins connus mais dont quelques-uns sont en émergence, ce qui pourrait modifier substantiellement le profil des lésions professionnelles au cours des prochaines années.

Les lésions professionnelles

Les lésions professionnelles

Chaque année, des lésions professionnelles (accidents de travail et maladies d'origine professionnelle) ainsi que des décès sont enregistrés sur la Côte-Nord. En moyenne, 2 079 lésions professionnelles ont été déclarées annuellement et 1 481 d'entre elles ont été indemnisées, pour les six années comprises entre 1997 et 2002. Malheureusement, il nous faut déplorer 27 décès au cours de cette période, notamment l'accident aérien survenu dans la région de Manicouagan, en 1998. Le tableau suivant met en lumière certaines caractéristiques nord-côtières.

Tableau 1

**Nombre de décès, nombre de lésions professionnelles déclarées,
nombre de lésions professionnelles indemnisées, total des jours d'absence
et durée moyenne des absences indemnisées
1997 - 2002**

Année	Décès	Nombre de lésions professionnelles déclarées	Nombre de lésions professionnelles indemnisées	Total de jours d'absence	Durée moyenne en jours
1997	6	2 569	1 858	93 438	50,3
1998	12	2 405	1 736	96 408	55,5
1999	2	2 228	1 578	94 105	59,6
2000	3	1 910	1 360	76 868	56,5
2001	4	1 811	1 305	84 047	64,4
2002	0	1 549	1 050	73 001	69,5
Total	27	12 472	8 887	517 867	58,3

On peut voir que le nombre de lésions professionnelles est en décroissance constante depuis 1997. Le nombre de lésions indemnisées¹, c'est-à-dire les lésions pour lesquelles une indemnité de remplacement du revenu a été versée, suit la même courbe descendante. Pour interpréter la chute de 39,7 % du nombre de lésions au cours de ces six ans, il faudrait sans doute conjuguer plusieurs facteurs comme la sous-déclaration, la diminution des accidents

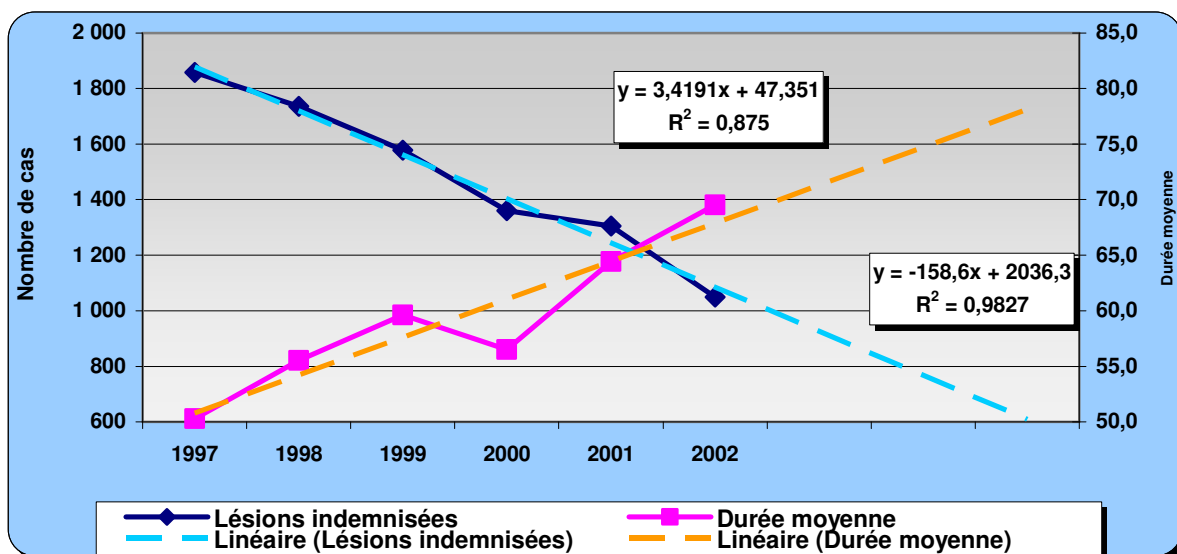
¹ L'article 44 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles stipule que le travailleur victime d'une lésion professionnelle a droit à une indemnité de remplacement du revenu s'il devient incapable d'exercer son emploi en raison de cette lésion.

mineurs, etc. Assurément, la diminution du nombre de travailleurs ne saurait expliquer à elle seule une telle décroissance².

Parallèlement, la durée d'absence, exprimée en jours, s'allonge depuis 1997, passant de 50 à 69 jours, en moyenne, par année. Nous pouvons donc avancer l'hypothèse que si le nombre de lésions professionnelles diminue avec les années, la gravité, exprimée en nombre de jours d'absence, augmente.

Graphique 1

**Tendance à la baisse du nombre de lésions professionnelles indemnisées et
tendance à la hausse du nombre moyen de jours d'absence
1997 – 2002**



Le graphique 1 nous montre les courbes de tendance pour les années 2003 à 2005 (lignes pointillées) à partir des données de 1997 à 2002. Le test de projection indique une probabilité très forte de décroissance du nombre d'accidents ($R^2=0,98$) alors qu'à l'inverse, la gravité qui s'exprime en nombre moyen de journées d'absence, va continuer d'augmenter ($R^2=0,87$).

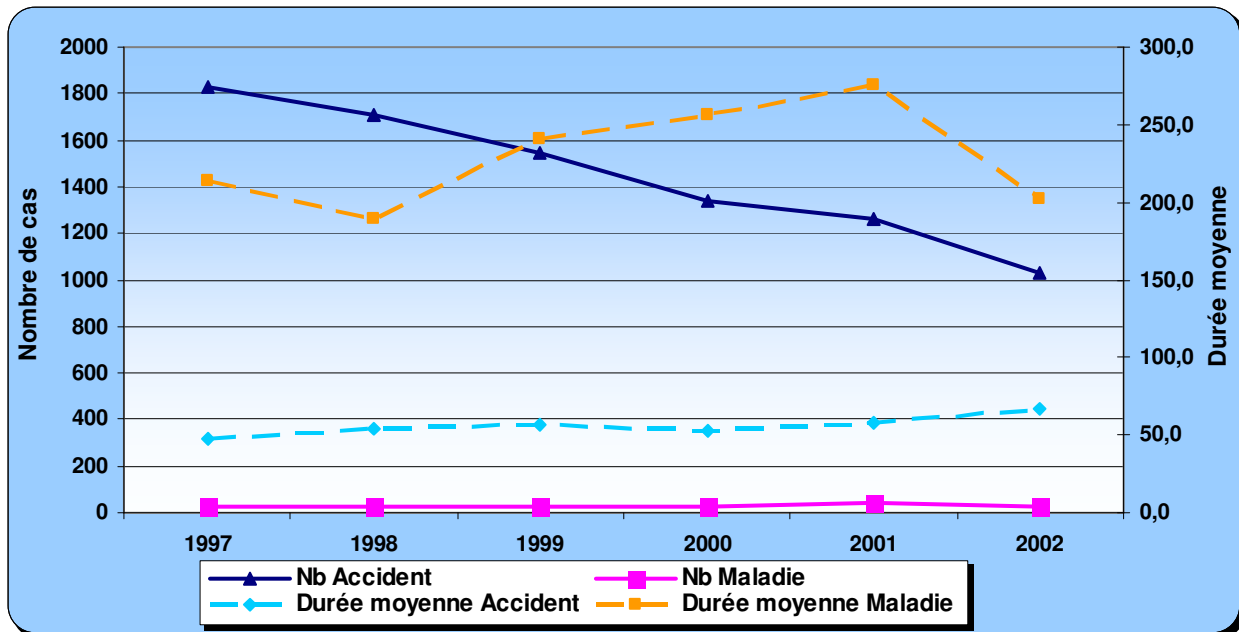
Quelques mots à propos des maladies professionnelles³. Elles forment un maigre pourcentage de l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées, soit 1,9 %.

² Il n'est pas possible de connaître le nombre de travailleurs sur la Côte-Nord pour chacune des années indiquées. Toutefois, l'Institut de la statistique du Québec précise que la population nord-côtière occupée, de 15 ans et plus, était de 42 090 travailleurs au recensement de 1996 et de 40 725 à celui effectué en 2001, soit une baisse de 3,3 % du nombre de travailleurs.

leur nombre variant entre 23 et 40 cas par année au cours de la période analysée.

Graphique 2

**Lésions professionnelles indemnisées, distinction entre accident et maladie
et nombre moyen de jours d'absence dans chacun des cas
1997 – 2002**

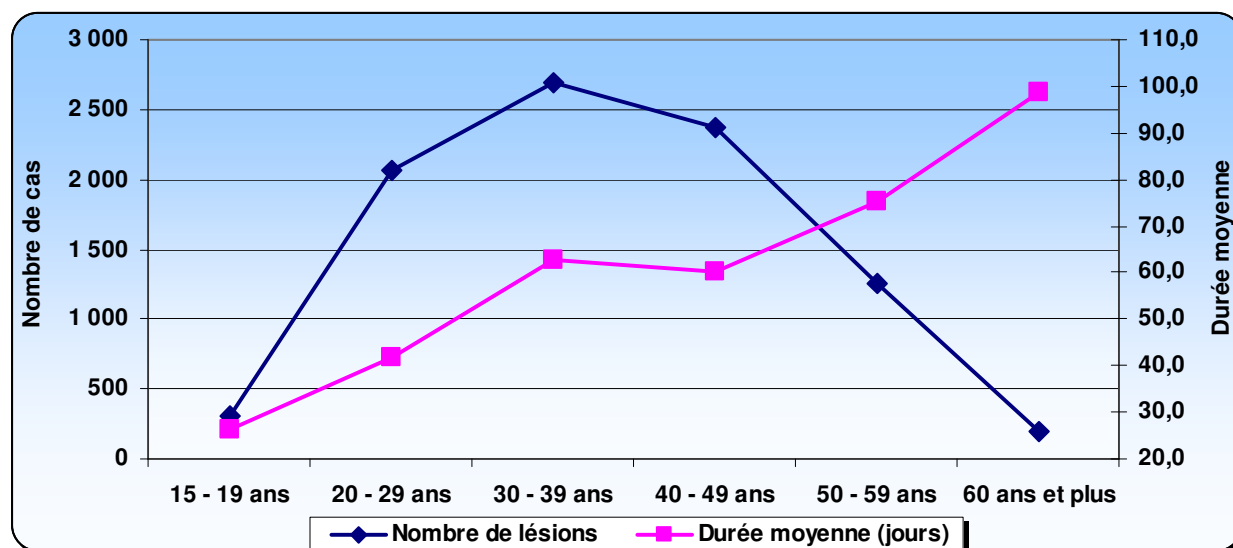


Bien qu'elles ne représentent qu'une fraction des lésions professionnelles indemnisées, la durée moyenne de journées d'absence pour maladie professionnelle est plus de quatre fois supérieure à celle des accidents professionnels; en effet, on passe d'une moyenne de 54,8 jours dans le cas des accidents professionnels à une moyenne de 234,2 jours lorsqu'il s'agit des maladies professionnelles. Pour cette raison, il est plausible de croire que les coûts engendrés par les maladies professionnelles sont largement supérieurs à ceux entraînés par les accidents professionnels.

³ Les données présentées dans le graphique 2 font référence aux dossiers de lésion professionnelle pour lesquels la CSST a inscrit le code «MP» pour maladie professionnelle. Plus loin dans cette étude, nous aborderons quelques cas spécifiques de maladies du travail.

Graphique 3

Nombre de lésions professionnelles indemnisées
et nombre moyen de jours d'absence selon le groupe d'âge
1997 – 2002

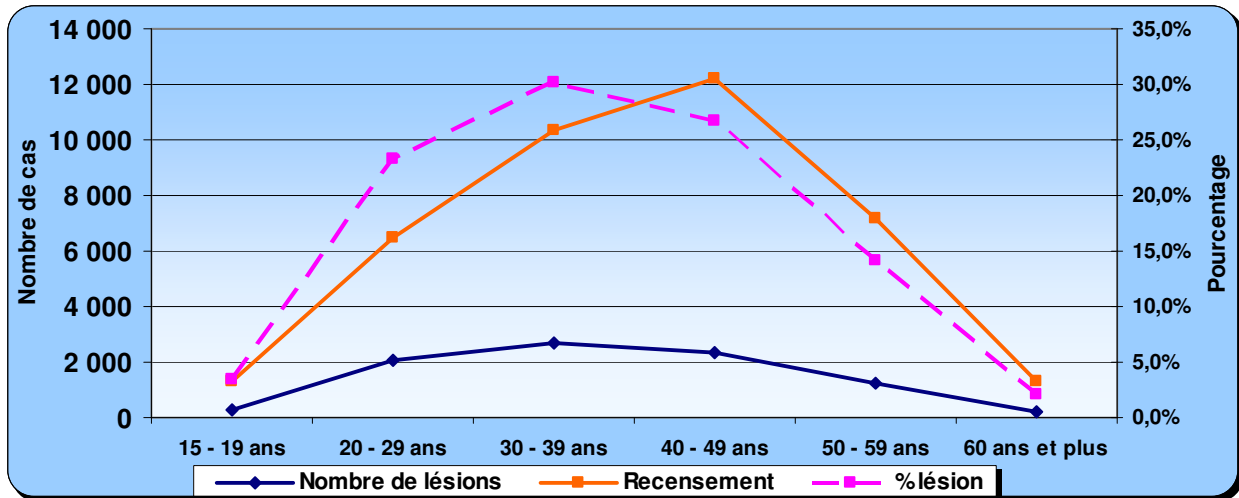


Les lésions professionnelles ne se répartissent pas également dans tous les groupes d'âge. Ainsi, le nombre des lésions professionnelles indemnisées ne cesse de croître avec l'âge des travailleurs pour finalement fléchir après 40 ans, puis régresser considérablement après 50 ans. Toutefois, le nombre moyen de journées d'absence ne connaît pas ce recul après 50 ans; au contraire, la durée moyenne d'absence dépasse très largement la moyenne de 58,3 jours établie pour l'ensemble des lésions.

Ce sont les travailleurs de 30 à 49 ans qui subissent le plus grand nombre de lésions professionnelles avec 57,0 % du total. Forment-ils aussi le groupe de travailleurs le plus nombreux? Le graphique suivant répond à cette question, en y apportant néanmoins des nuances.

Graphique 4

**Nombre de lésions professionnelles indemnisées, proportion des lésions
et nombre de travailleurs sur la Côte-Nord selon le groupe d'âge
1997 – 2002**



La répartition des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge des travailleurs correspond presque à celle établie pour les travailleurs nord-côtiers lors du recensement 2001⁴. On constate que plus de la moitié des travailleurs sont âgés de 30 à 49 ans (58,2 %) et qu'ils subissent des lésions dans une proportion similaire (57,0 %).

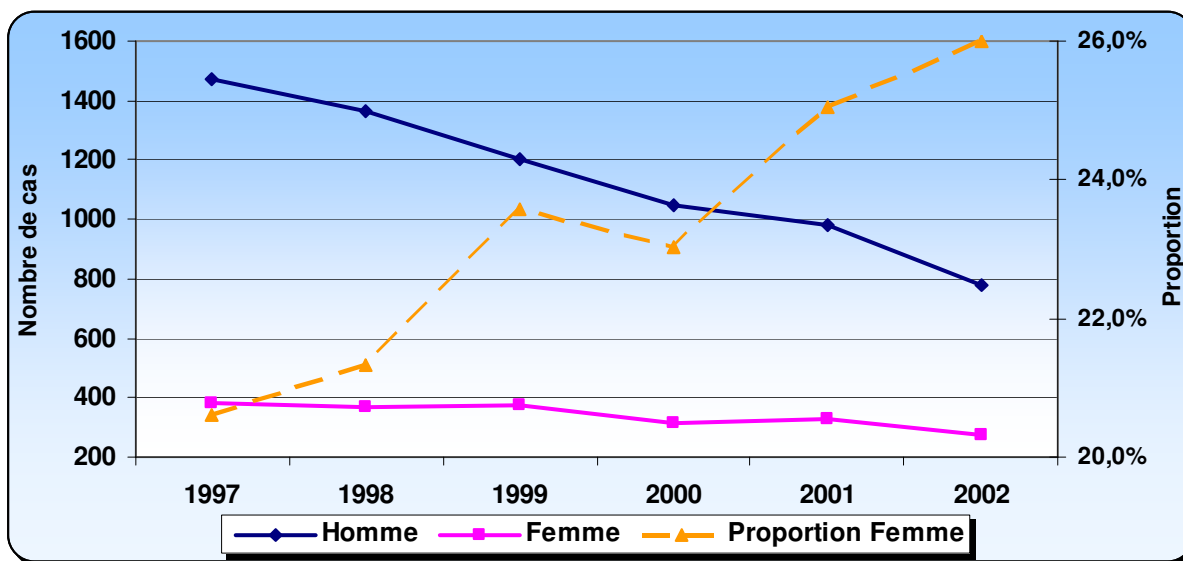
Cependant, le pourcentage de lésions indemnisées attribué à chaque groupe d'âge (ligne pointillée) nous révèle deux choses : d'une part, la proportion des lésions indemnisées est supérieure à la proportion des travailleurs chez les plus jeunes (de 15 à 39 ans) et inférieure chez les plus âgés (40 ans et plus); d'autre part, le déclin du nombre des lésions indemnisées s'amorce après 39 ans alors que les travailleurs de 40 à 49 ans forment la plus grosse cohorte.

En d'autres mots, les données disponibles font ressortir clairement que, toute proportion gardée, les jeunes travailleurs subissent davantage de lésions professionnelles que leurs aînés. Par contre, nous avons constaté, au graphique précédent, que la durée moyenne d'absence croît avec l'âge des travailleurs. À ce propos, le graphique suivant révèle une distinction entre les hommes et les femmes.

⁴ Recensement canadien 2001.

Graphique 5

Nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe
et proportion des lésions attribuées aux femmes
1997 – 2002



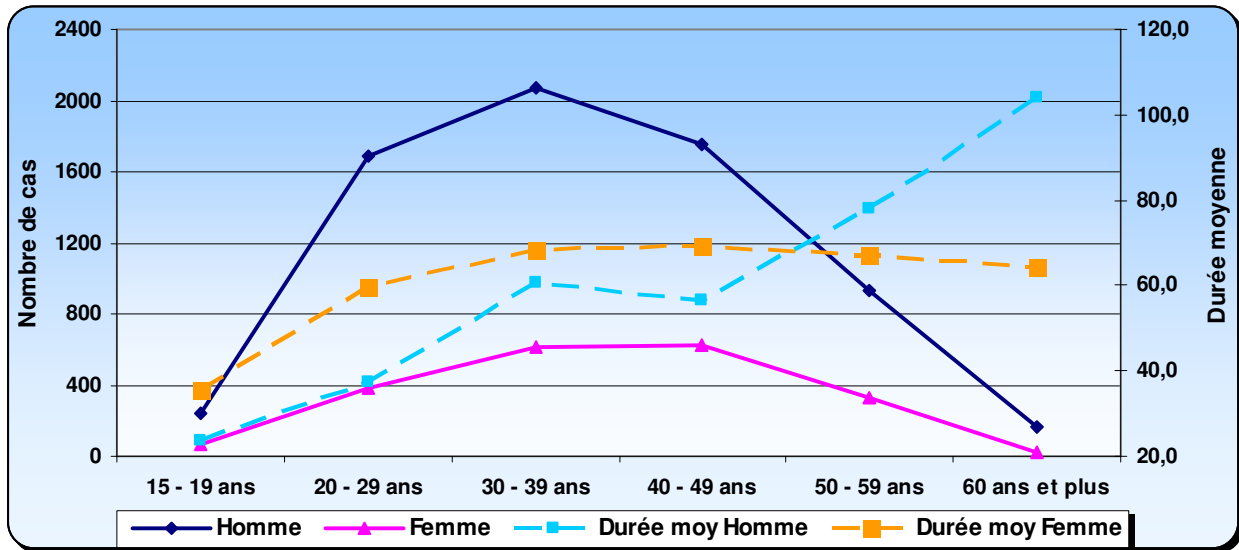
Les hommes subissent quatre fois et demie plus de lésions indemnisées que les femmes. Par contre, la décroissance est majeure chez ces derniers, passant de 1 475 cas en 1997 à 777 cas en 2002, soit une baisse de près de 50 %.

Chez les femmes, le nombre de lésions indemnisées varie très peu au cours des six années analysées. En effet, de 383 qu'il était en 1997, le nombre de cas décroît régulièrement pour atteindre 327 en 2001; il faut attendre 2002 pour voir le nombre de lésions indemnisées passer sous la barre des 300 cas, soit 273 lésions.

La ligne pointillée fait voir la proportion des lésions indemnisées chez les femmes par rapport à l'ensemble des lésions indemnisées. On observe que cette proportion est en forte croissance, surtout depuis l'an 2000. Assurément, il s'agit d'une majoration relative attribuable au déclin appréciable du nombre de lésions indemnisées chez les hommes.

Graphique 6

Lésions professionnelles indemnisées et nombre moyen de jours d'absence
selon le sexe et le groupe d'âge
1997 – 2002



Les données du recensement canadien 2001 révèlent que la Côte-Nord comptait 38 870 travailleurs répartis comme suit : 17 610 femmes (45,3 %) et 21 260 hommes (54,7 %). Pourtant, les femmes ne subissent que 20,9 % de toutes les lésions indemnisées. Le graphique fait clairement ressortir l'ampleur des lésions professionnelles chez les hommes par rapport aux femmes et ce, pour tous les groupes d'âge.

Par contre, la durée moyenne des journées d'absence est nettement supérieure chez les femmes, du moins jusqu'au milieu de la quarantaine. En fait, la durée moyenne des journées d'absence chez les femmes, qui globalement est de 65,7 jours, est étonnamment stable à partir de 30-39 ans. Chez les hommes, au contraire, la durée moyenne de journées d'absence, qui se situe à 56,1 jours, progresse plus lentement mais constamment, pour atteindre des niveaux très élevés chez les travailleurs plus âgés. À ce chapitre, la différence entre les hommes et les femmes est presque de 10 jours.

En ce qui concerne les cas indemnisés pour maladies professionnelles, les femmes sont impliquées dans le tiers des cas (34,5 %) au cours des six années étudiées. En revanche, elles accaparent 43,7 % du nombre total de journées d'absence indemnisées pour maladie, avec une moyenne de 296,8 jours alors que la moyenne se situe à 201,2 jours chez les hommes.

En somme, on constate que les femmes subissent proportionnellement moins de lésions professionnelles que les hommes, tant en termes d'accident que de maladie, mais que la durée moyenne des journées d'absence est supérieure à celle enregistrée chez les hommes dans les deux cas.

Le tableau 2, de la page suivante, nous fait voir la répartition des travailleurs pour l'année 2001⁵, la distribution des lésions professionnelles indemnisées ainsi que la durée moyenne d'absences selon le secteur d'activité économique.

Ainsi, certains secteurs d'activité enregistrent un plus grand nombre de lésions professionnelles indemnisées que d'autres (*Forêt et scierie* – 1 359, *Commerce* – 1 198, *Services médicaux et sociaux* - 905, etc.) alors que la durée moyenne d'absence est très élevée dans des secteurs d'activité où le nombre de lésions comptabilisées est relativement faible (*Chasse et pêche* - 124, *Finances, Assurances et affaires immobilières* -117, *Industries chimiques* - 112, *Imprimerie, éditions et activités annexes* – 107, etc.).

⁵ Le nombre de travailleurs par secteur d'activité économique est établi à partir de deux sources : Le fichier de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et celui du Recensement canadien 2001. Bien qu'approximatifs, les résultats nous donnent néanmoins un ordre de grandeur satisfaisant.

Tableau 2
Nombre de travailleurs, nombre de lésions professionnelles indemnisées
et durée moyenne des absences indemnisées
1997 - 2002

Secteur	Nombre de travailleurs	Nombre de lésions	Durée moyenne
1-Bâtiments et travaux publics	2 008	553	78,3
2-Industrie chimique	25	9	111,6
3-Forêt et scierie	3 109	1 359	60,6
4-Mines, carrières et puits de pétrole	3 175	776	44,4
5-Fabrication de produits en métal	195	147	30,9
Sous-total groupe I	8 511	2 844	58,2
6-Industrie de bois (sans scierie)	69	52	72,8
7-Industrie caoutchouc et matières plastiques	11	8	23,9
8-Fabrication d'équipements de transport	100	11	88,0
9-Première transformation des métaux	2 722	524	47,3
10-Fabrication de produits minéraux non métallique	55	32	88,6
Sous-total groupe II	2 957	627	52,0
11-Administration publique	2 529	367	54,9
12-Industrie aliments et boissons	857	220	53,2
13-Industrie du meuble et articles d'ameublement	18	7	68,0
14-Industrie du papier et activités diverses	1 479	383	52,6
15-Transport et entreposage	2 300	640	71,4
Sous-total groupe III	7 183	1 617	60,7
16-Commerce	5 870	1 198	58,6
17-Industrie du cuir	0	0	0,0
18-Fabrication de machines (sauf électrique)	172	176	39,5
19-Industrie du tabac	0	0	0,0
20-Industrie du textile	8	3	40,4
Sous-total groupe IV	6 051	1 377	56,1
21-Autres services commerciaux et personnels	7 617	865	66,4
22-Comm., Transport d'énergie et autres services	945	223	45,3
23-Imprimerie, édition et activités connexes	87	9	107,3
24-Fabrication produits pétrole et charbon	0	0	0,0
25-Fabrication produits électriques	43	78	27,4
Sous-total groupe V	8 692	1 175	60,1
26-Agriculture	169	29	80,0
27-Bonneterie et habillement	9	0	0,0
28-Enseignement et services annexes	719	217	61,8
29-Finances, assurances et affaires immobilières	846	45	116,6
30-Services médicaux et sociaux	3 260	905	51,1
31-Chasse et pêche	433	51	123,6
32-Industrie manufacturière diverse	18	0	0,0
99-Indéfini	22	0	0,0
Sous-total groupe VI	5 475	1 247	0,1
Grand total	38 870	8 887	58,3

Tableau 3

**Nombre de lésions professionnelles indemnisées
et durée moyenne des journées d'absence par secteur d'activité
1997 - 2002**

Secteur d'activité	Nombre de lésions professionnelles indemnisées	Durée moyenne en jours
Forêt et scieries	1 359	60,6
Commerce	1 198	58,6
Services médicaux	905	51,1
Services commerciaux	865	66,4
Mines et carrières	776	44,4
Transport et entreposage	640	71,4
Construction	553	78,3
Total	6 296	60,3

Sur la Côte-Nord, sept secteurs d'activité enregistrent 70,8 % des lésions professionnelles indemnisées. Au demeurant, ces sept secteurs d'activité regroupent 70,4 % des travailleurs. Ce sont les entreprises forestières et les scieries qui cumulent le plus grand nombre de lésions indemnisées au cours des six années analysées, soit 1 359. Le secteur *Commerce* suit de très près avec 1 198 lésions indemnisées. La durée moyenne d'absence est de 60,6 jours dans les forêts et les scieries et de 58,6 jours dans le secteur *Commerce*, ce qui est tout près de la moyenne de journées d'absence pour l'ensemble de ces sept secteurs d'activité.

À l'opposé, le secteur *Construction* occupe le septième rang, quant au nombre de lésions indemnisées, avec un total de 553 cas. Par contre, c'est dans ce secteur d'activité que le nombre moyen de jours d'absence est le plus élevé avec un peu plus de 78 jours. Les secteurs *Transport et entreposage* ainsi que les *Services commerciaux* se classent aussi au-dessus de la moyenne alors que les secteurs *Services médicaux* et *Services commerciaux* totalisent une durée d'absence inférieure à la moyenne de 60,3 jours.

Tableau 4

**Nombre de lésions professionnelles indemnisées, total des journées d'absence
et durée moyenne selon la profession
1997 - 2002**

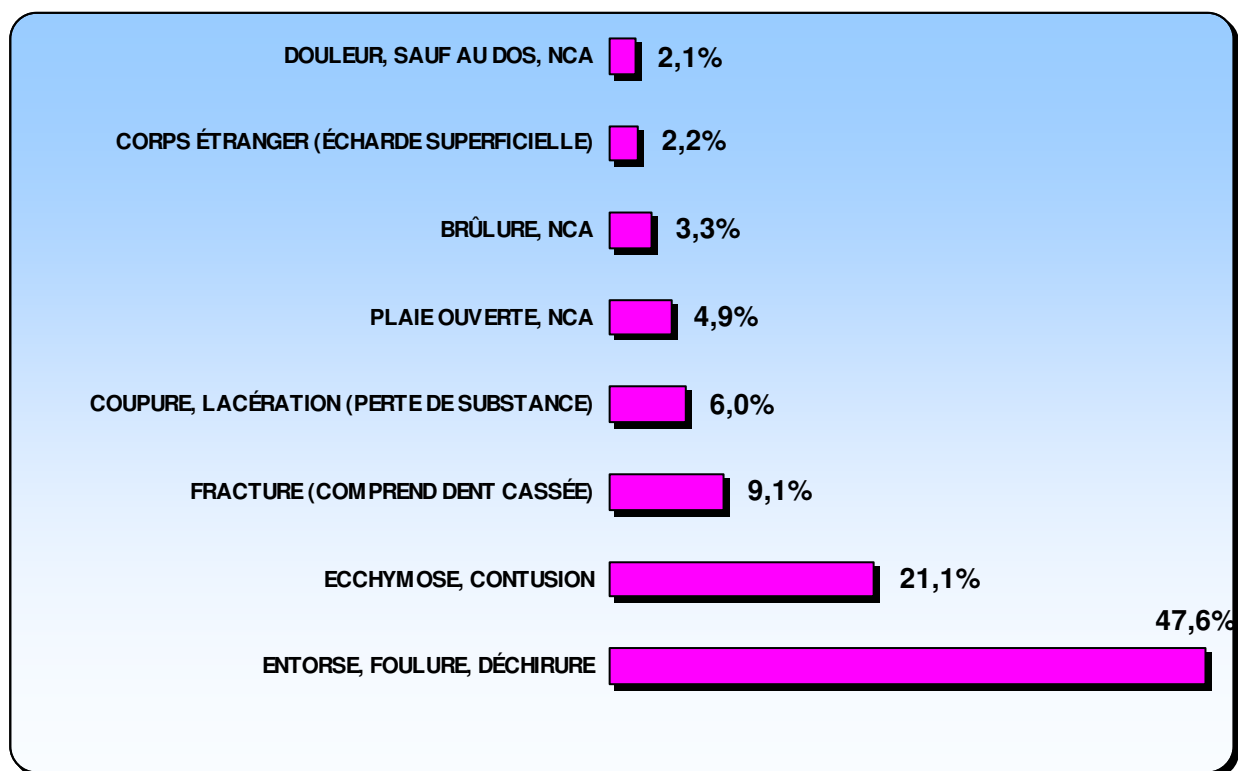
Profession	Nombre de lésions	Total de jours	Durée moyenne
Conducteurs app. levage et manutentionnaires	1 519	86 369	56,9
Mécaniciens	900	39 226	43,6
Bûcherons et travailleurs forestiers	570	30 483	53,5
Infirmières et soins infirmiers	391	20 624	52,7
Soudeurs et oxycoupeurs	344	16 449	47,8
Vendeurs et commis vendeurs	343	16 929	49,3
Manœuvres métallurgie	338	15 194	45,0
Manœuvres et travailleurs assimilés	303	20 020	66,1
Camionneurs	302	31 469	104,2
Chefs et cuisiniers	266	13 367	50,3
Concierge, service domestique	213	13 984	65,7
Enseignants, instituteurs, éducateurs	199	9 862	49,6
Charpentiers	156	10 241	65,6
Manœuvres pâte et papier	148	8 437	57,0
Chauffeurs-livreurs	131	9 978	76,2
Travailleurs aliments et boissons	127	8 186	64,5
Préposés à l'entretien (sauf domestique)	123	8 565	69,6
Machinistes	121	2 952	24,4
Travailleurs usine conditionnement poisson	116	7 078	61,0
Électriciens d'installation et entretien	114	5 197	45,6
Caissiers	112	5 283	47,2
Raboteurs, tourneurs, façonneurs	107	5 247	49,0
Professions non classées	101	23 292	230,6
Total	7 044	408 432	58,0

Les lésions professionnelles indemnisées se concentrent dans 23 professions, incluant les professions non classées (79,2 %). Les conducteurs d'appareils de levage et les manutentionnaires enregistrent le plus grand nombre de lésions indemnisées mais ce sont les camionneurs qui comptent la durée moyenne d'absence la plus élevée avec 104,2 jours. On peut voir que les 101 lésions imputées aux professions non classées sont très coûteuses en termes de durée moyenne d'absences; sans doute qu'elles se répartissent, dans une très forte proportion, dans l'une ou l'autre des 22 professions indiquées au tableau.

Les blessures ou troubles traumatiques non mortels constituent plus des deux tiers de toutes les lésions professionnelles déclarées au cours des six années de l'étude (70,2%). Le graphique 7 indique, de façon générale, la nature des lésions qualifiées de traumatismes non mortels⁴.

Graphique 7

**Nature des principaux traumatismes
non mortels déclarés
1997 – 2002**



Les huit catégories présentées dans le graphique 7 totalisent 96,3 % des traumatismes non mortels; les 36 autres catégories, non présentes dans le graphique, comptent chacun pour moins de 1,0 % de l'ensemble des traumatismes non mortels.

À elles seules, les entorses, foulures ou déchirures représentent près de la moitié de toutes les lésions traumatiques non mortelles (47,6 %); en y additionnant les ecchymoses et les contusions (21,1 %), nous regroupons 68,7 % de l'ensemble, soit deux traumatismes non mortels sur trois.

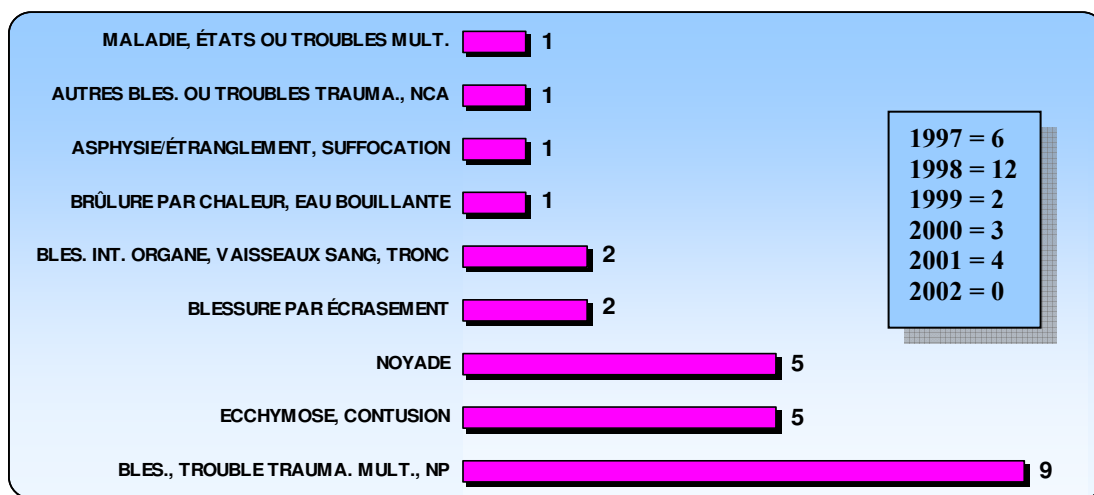
⁴ Ne sont pas considérés comme traumatismes non mortels les maladies et les troubles systémiques tels que les troubles de l'œil ou de l'oreille, les affections du rachis (dos), les tendinites et autres bursites, etc.

Les traumatismes mortels

Les traumatismes mortels

Graphique 8

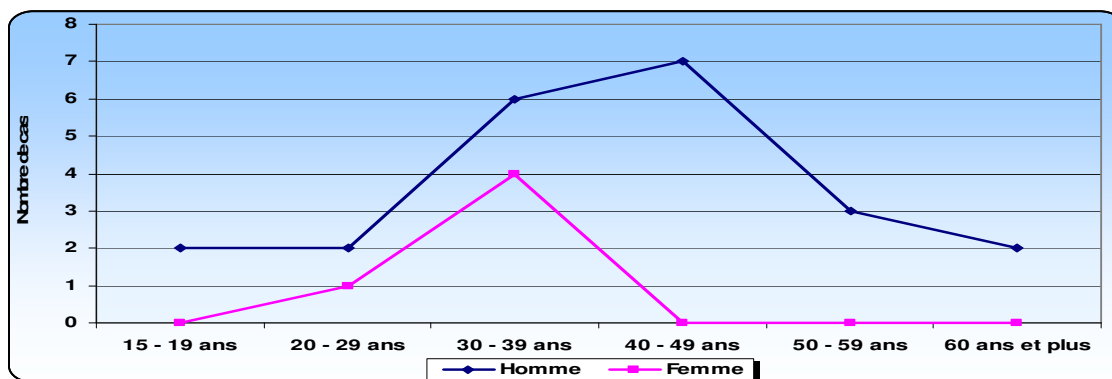
Répartition des traumatismes mortels déclarés
1997 – 2002



Les traumatismes mortels ont fait 27 victimes au cours des six années de l'étude. L'année 1998 fut particulièrement meurtrière avec 12 décès; la moitié découle de l'écrasement d'un avion, dans la région de Baie-Comeau. On compte 22 décès chez les hommes et cinq chez les femmes. La majorité des décès (17) se sont produits chez les travailleurs de 30 à 50 ans.

Graphique 9

Traumatismes mortels déclarés selon le sexe
1997 – 2002



Les secteurs d'activité économique les plus touchés sont, par ordre décroissant, Forêt et scieries (6), Commerce (4), et Mines et carrières (3). Suivent, avec 2 décès chacun, les secteurs suivants : Administration publique, Transport et entreposage, Communication et transport d'énergie et Services médicaux et sociaux.

Les troubles musculosquelettiques

Les troubles musculosquelettiques

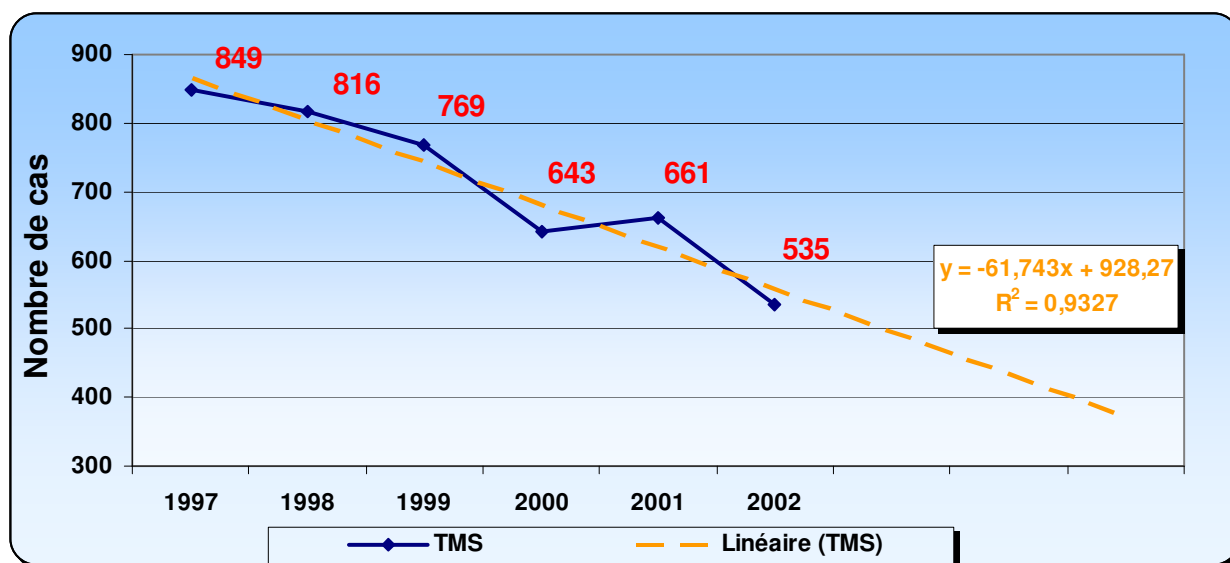
Les troubles musculosquelettiques (TMS) reliés au travail regroupent des lésions, des douleurs ou des symptômes de l'appareil locomoteur. Plus spécifiquement, les TMS se définissent comme des lésions en «ite» et des affections vertébrales. Il s'agit d'une définition de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) qui s'avère être légèrement plus restrictive que la notion de lésions musculosquelettiques (LMS) utilisée par le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ainsi, la CSST identifie 4 273 TMS alors que le réseau de la santé compte 4 658 LMS, soit un écart de 385 lésions. Dans les graphiques qui suivent, nous utiliserons les données associées aux TMS.

La Commission reconnaît l'importance des TMS et en fait une priorité d'action au cours des prochaines années. Il s'agit d'un problème pour lequel il est possible de mettre en place des interventions qui donnent des résultats, notamment par la prise en charge des TMS par les milieux de travail.

Au total, 4 273 des 12 472 lésions déclarées de 1997 à 2002 sont considérées comme des TMS, ce qui représente le tiers des lésions (34,4 %).

Graphique 10

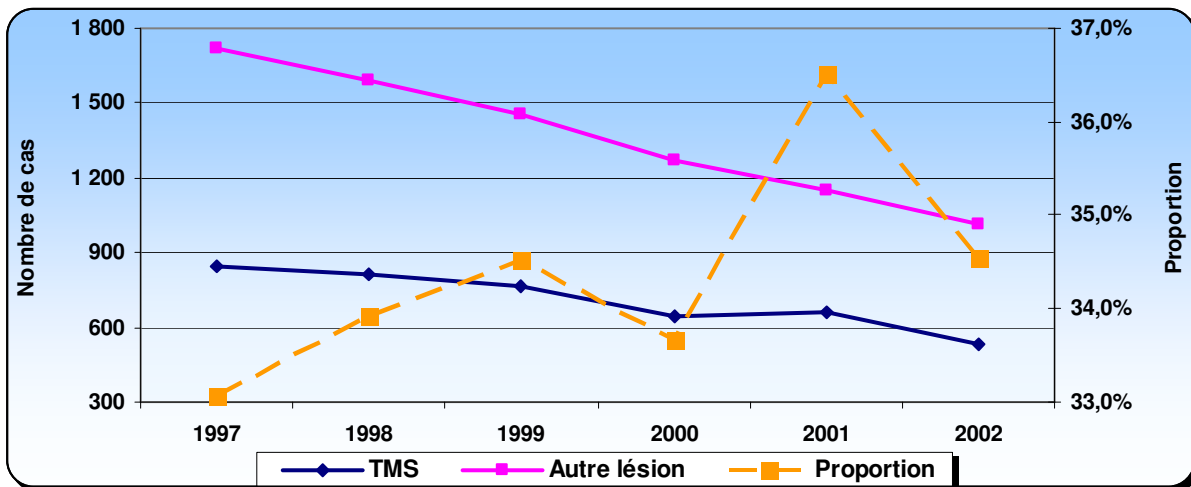
**Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés
et tendance à la baisse du nombre de TMS
1997 – 2002**



Le nombre de TMS déclarés est en régression de 1997 à 2002; la courbe de tendance indique que la décroissance va se poursuivre au cours des trois années suivantes.

Graphique 11

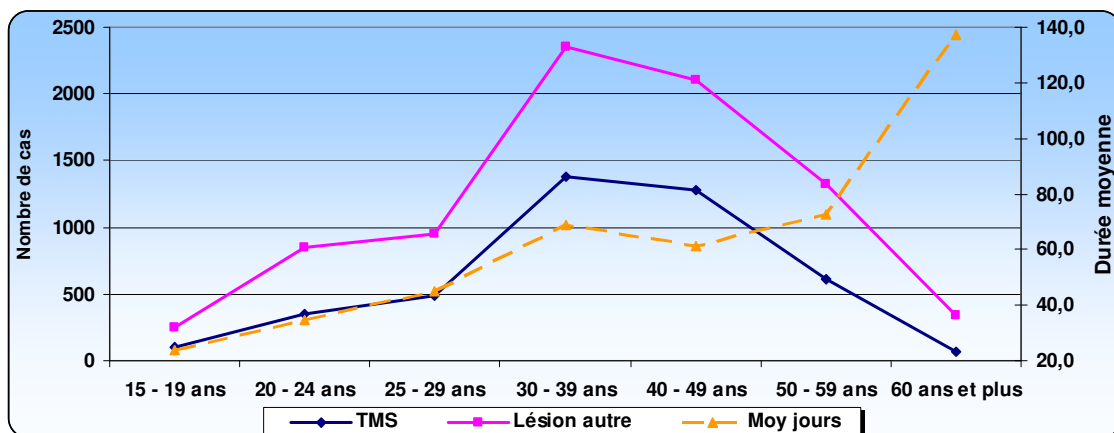
**Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés,
des autres lésions déclarées et l'écart entre les deux
1997 - 2002**



La décroissance du nombre des TMS s'effectue au même rythme que celle de l'ensemble des autres lésions. En conséquence, la proportion que représente les TMS par rapport à la totalité des lésions déclarées varie peu, soit entre 33,0 % et 35,0 %, nonobstant une légère hausse des TMS observée en 2001.

Graphique 12

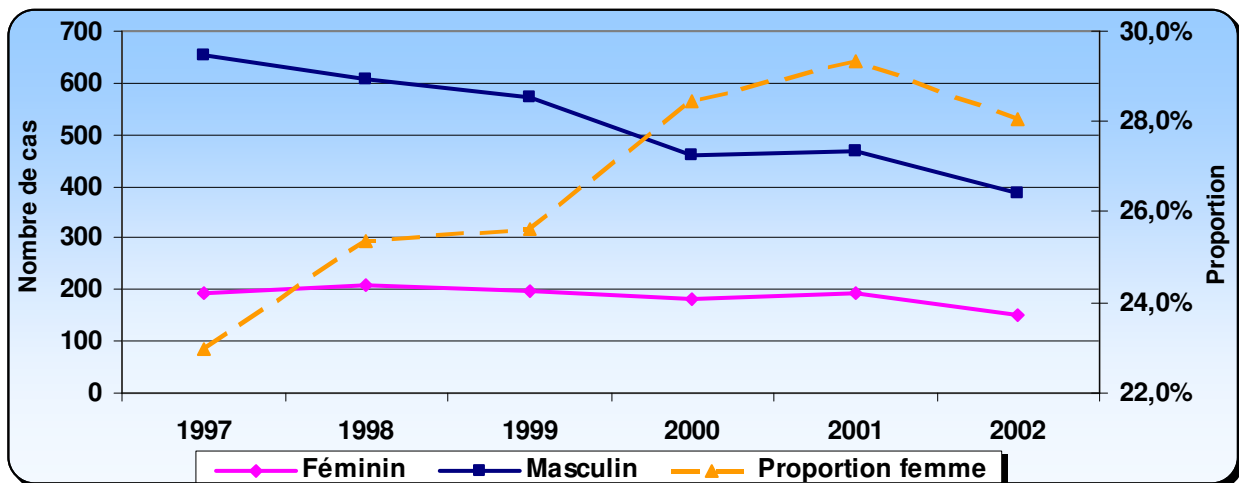
**Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés,
des autres lésions déclarées et durée moyenne des journées
d'absence pour les TMS selon l'âge
1997 - 2002**



Les courbes de lésions déclarés selon l'âge des travailleurs, tant celle des TMS que celle des autres lésions, sont similaires; dans les deux cas, l'apogée est atteinte chez les 30 à 39 ans et le nombre des lésions décroît constamment par la suite. La ligne pointillée orange indique le nombre moyen de journées d'absence pour les 3 374 cas de TMS (79,0 %) pour lesquels un revenu de remplacement est accordé aux travailleurs. Or, le nombre de journées d'absence s'allonge avec l'âge, passant de 23,8 jours chez les 15 à 19 ans à 137,1 jours chez les 60 ans et plus. Nous avons déjà observé, pour l'ensemble des lésions, un phénomène similaire (graphique 3) sauf que, chez les 60 ans et plus la durée moyenne d'absences était inférieure à 100 jours. Voyons les écarts observés selon le sexe des travailleurs.

Graphique 13

**Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés
selon le sexe et proportion des femmes sur l'ensemble des TMS
1997 – 2002**

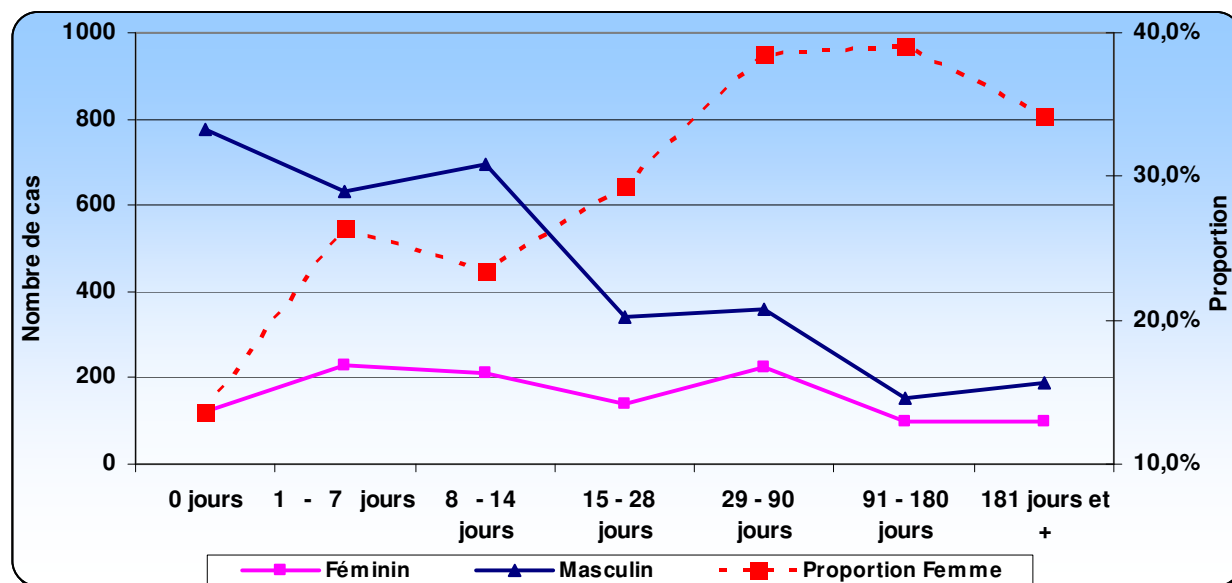


La répartition par sexe des troubles musculosquelettiques déclarés est semblable à la répartition par sexe, telle que présentée précédemment au graphique 5, pour l'ensemble des lésions indemnisées.

Le nombre de TMS est relativement stable chez les femmes, du moins jusqu'en 2001, après quoi on remarque une tendance à la baisse en 2002. Chez les hommes, la réduction du nombre de TMS est parallèle à celle enregistrée dans le cas des lésions indemnisées. Dans ce cas aussi, nous pouvons attribuer l'augmentation relative de la proportion des TMS chez les femmes à une réduction du nombre de TMS chez les hommes.

Graphique 14

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés
selon le nombre de jours indemnisés par sexe,
et proportion des femmes sur l'ensemble des TMS
1997 – 2002



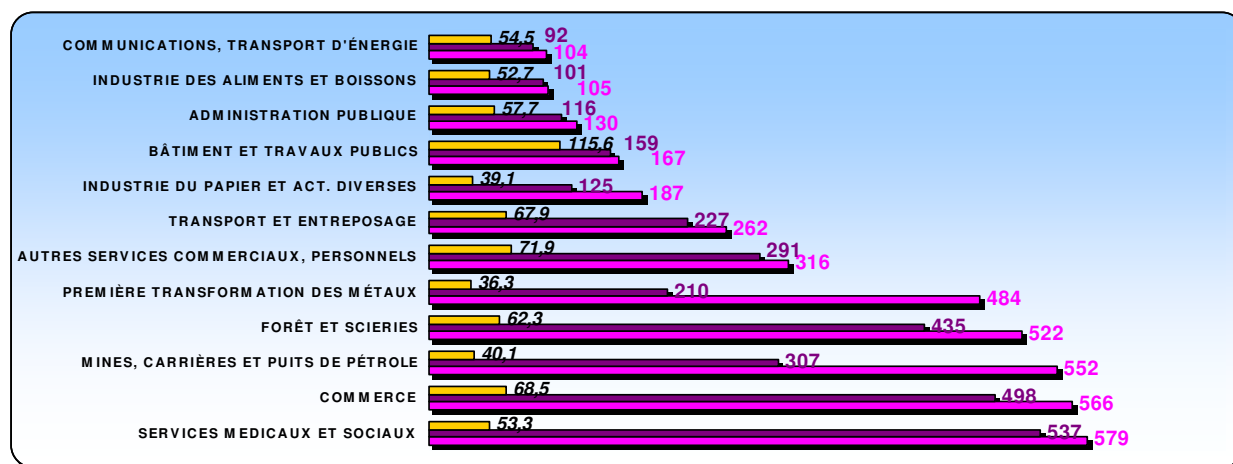
Nous avons mentionné antérieurement que le nombre de lésions déclarés, classées troubles musculosquelettiques, est relativement stable d'une année à l'autre chez les femmes; on observe que la répartition selon le nombre de jours avec revenu de remplacement l'est aussi.

Au contraire, chez les hommes, on remarque une forte décroissance du nombre de TMS déclarés à mesure qu'augmente le nombre de jours avec revenu de remplacement. Aussi, l'écart de proportion entre les hommes et les femmes s'amenuise (ligne pointillée rouge). En somme, plus le nombre de journées indemnisées est grand, moins l'écart de proportion entre les sexes est notable.

Au demeurant, la moyenne de jours avec revenu de remplacement est de 65,4 jours chez les femmes et de 59,3 jours chez les hommes. Les femmes subissent donc moins de lésions définies comme des troubles musculosquelettiques que les hommes mais la durée moyenne de l'absence est supérieure chez elles.

Graphique 15

Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés,
de ceux qui sont indemnisés dans les secteurs d'activité
économique les plus touchés
et moyenne de jours de remplacement du revenu
1997 - 2002

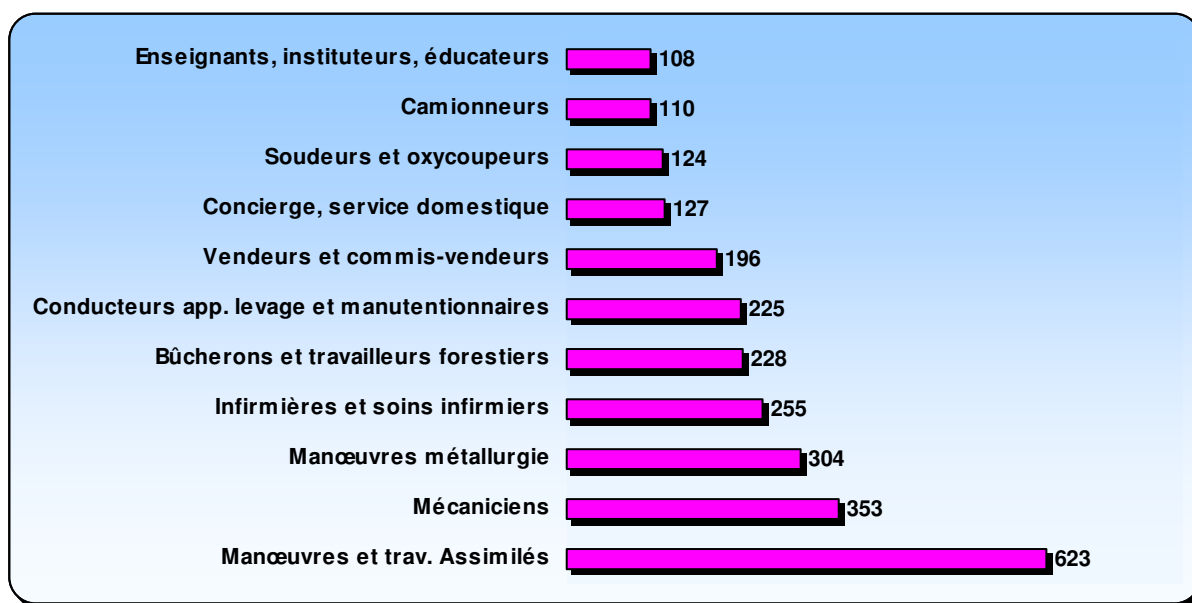


Les douze secteurs d'activité économique présentés s'accaparent 93,0 % des troubles musculosquelettiques déclarés au cours des six années de l'étude et 91,8 % de ceux qui sont indemnisés. Les *Services médicaux et sociaux*, le *Commerce*, les *Mines et carrières*, la *Forêt et les scieries* ainsi que les industries de *Première transformation de métaux* occupent les positions dominantes quant au nombre de lésions en «ite» et aux affections vertébrales.

En plus d'occuper la seconde position relative au nombre de TMS, le secteur *Commerce* se classe aussi au troisième rang quant au nombre moyen de journées par lésion avec remplacement du revenu (68,5 jours); seuls les secteurs du *Bâtiment et travaux publics* (115,6 jours) et *Autres services commerciaux et personnels* (71,9 jours) les surpassent en nombre moyen de journées par lésion avec remplacement du revenu.

Graphique 16

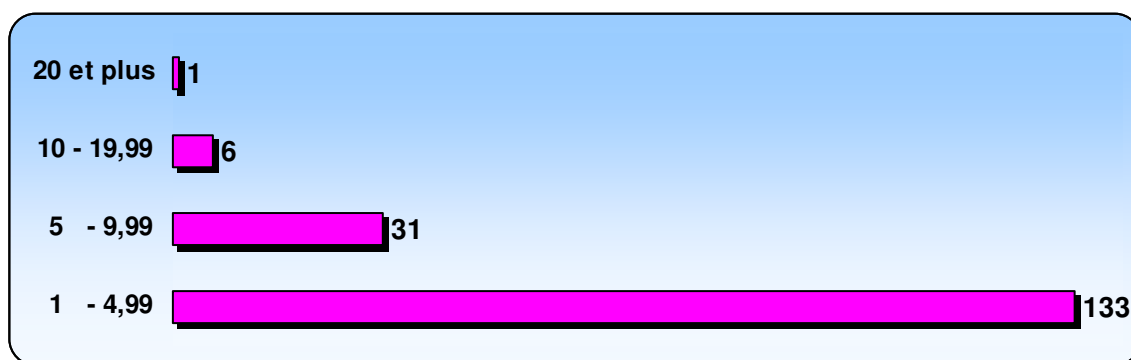
Répartition des troubles musculosquelettiques déclarés dans les professions les plus touchées 1997 – 2002



Les troubles musculosquelettiques déclarés se concentrent à 62,1 % dans 11 professions qui enregistrent 100 lésions et plus de 1997 à 2002. Comme nous l'avons vu précédemment pour l'ensemble des lésions (tableau 4), ce sont essentiellement les mêmes professions qui sont le plus touchées, notamment les manœuvres et les travailleurs assimilés. Des atteintes permanentes à l'intégrité physique ou psychique (taux APIPP) sont constatées dans 171 des 4 273 cas de TMS, ce qui constitue 4,0 % de l'ensemble.

Graphique 17

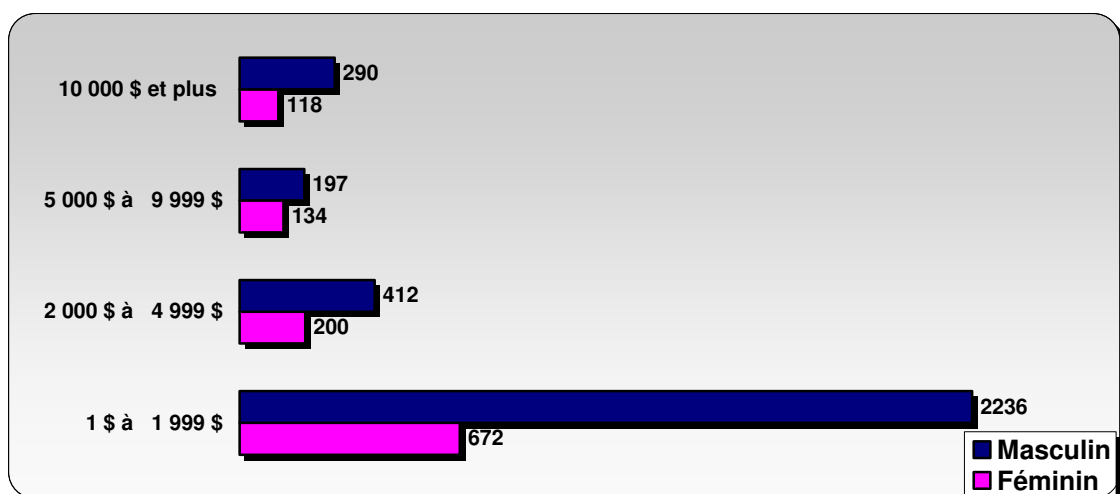
Répartition des taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)
pour les troubles musculosquelettiques déclarés
1997 – 2002



Le taux d'atteintes permanentes à l'intégrité physique ou psychique oscille entre 1 et 4,9 dans 77,7 % des cas; heureusement, très peu de cas dépassent un taux de 10 et plus.

Graphique 18

Répartition des coûts pour les troubles musculosquelettiques
déclarés selon le sexe
1997 – 2002



Pour la majorité des troubles musculosquelettiques déclarés, les coûts varient entre 1 \$ et 1 999 \$. Toutefois, c'est dans les proportions que l'on observe la

différence entre les sexes; chez les hommes, 71,1 % des TMS coûtent moins de 2 000 \$ alors que cette proportion est de 59,7 % chez les femmes. En conséquence, la portion des TMS dont les coûts dépassent 2 000 \$ est supérieure chez les femmes.

Les coûts des TMS varient entre 2 000 \$ et 4 900 \$ dans 17,8 % des cas chez les femmes et dans 13,1 % des cas chez les hommes; entre 5 000 \$ et 9 999 \$, on compte 11,9 % des femmes et 6,3 % des hommes. L'écart s'amointrit lorsqu'il s'agit de TMS dont les coûts dépassent 10 000 \$ puisque 10,5 % des femmes et 9,2 % des hommes s'y retrouvent.

En somme, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans les tranches de coûts supérieurs.

*Quelques problèmes spécifiques
de santé au travail*

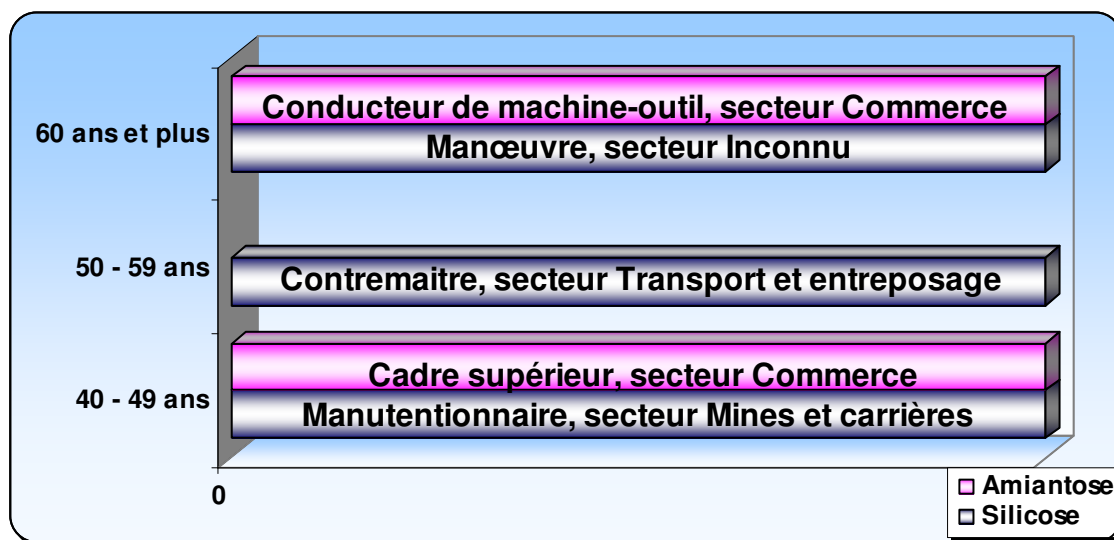
Quelques problèmes spécifiques de santé au travail

Des lésions professionnelles moins connues, parce que moins nombreuses, touchent les travailleurs de la Côte-Nord. Cette section du rapport propose un bref profil de ces lésions. Dans la plupart des cas, il s'agit de maladies professionnelles.

Silicose, amiantose et béryllose

Graphique 19

Répartition des cas de silicose et d'amiantose déclarés⁷
selon le groupe d'âge, la profession et le secteur d'activité économique
1997 – 2002



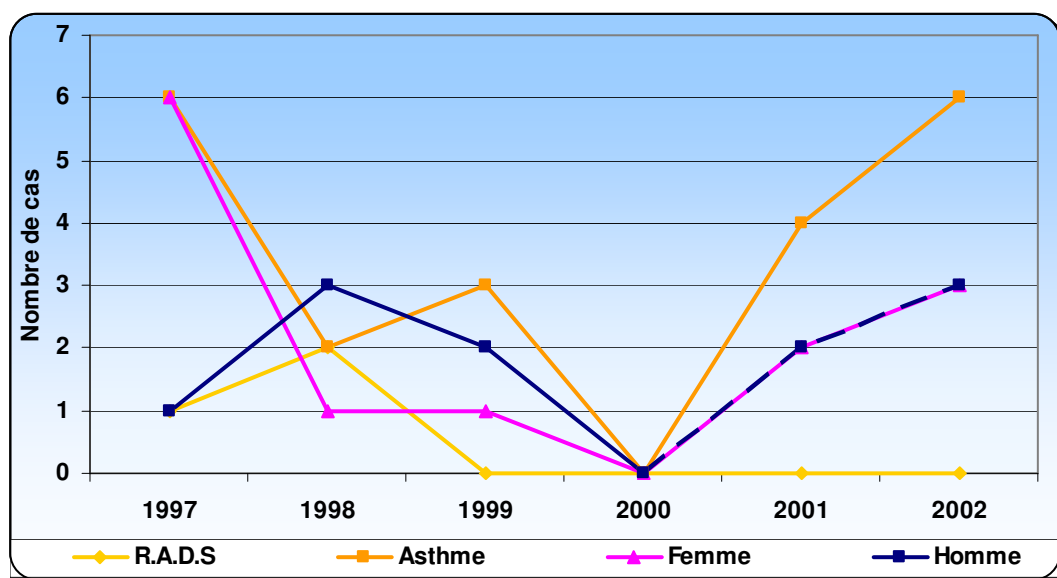
Trois cas de silicose et deux cas d'amiantose ont été diagnostiqués chez cinq travailleurs de la région, tous des hommes. Aucun travailleur n'est âgé de moins de 40 ans. On remarque les deux cas d'amiantose qui se retrouvent dans le secteur commerce.

⁷ Aucun cas de béryllose déclaré sur la Côte-Nord de 1997 à 2002.

Asthme

Graphique 20

Répartition des cas d'asthme professionnel déclarés
selon le sexe pour chaque année
1997 – 2002



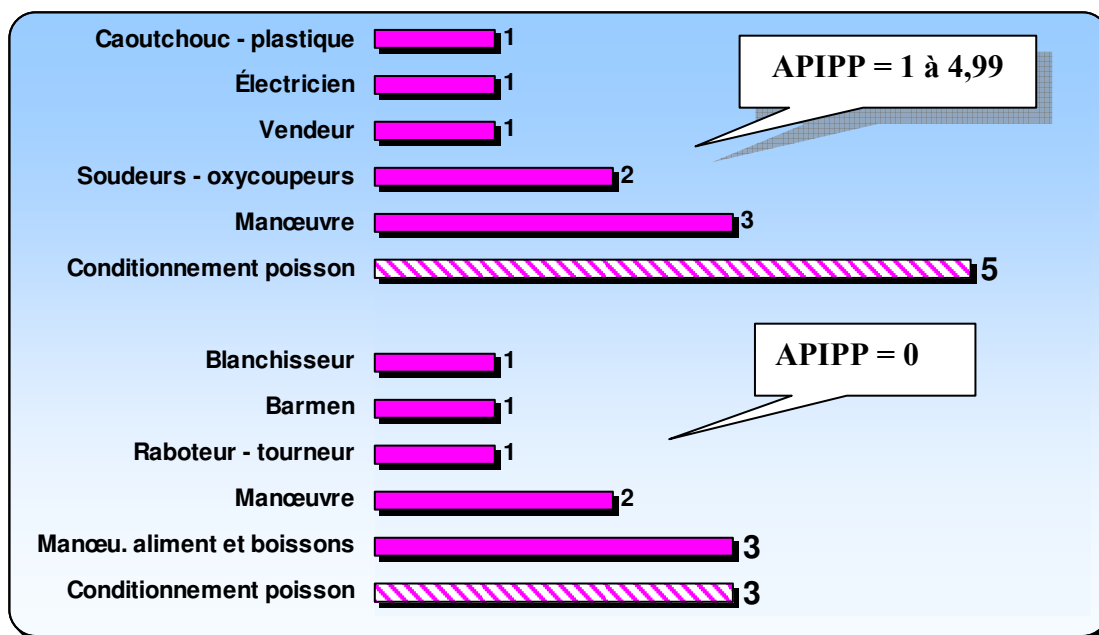
Au total, 24 cas d'asthme professionnel ont été déclarés au cours des six années analysées, dont trois cas de R.A.D.S (asthme induit par irritants) en 1997 (1) et en 1998 (2). On compte six cas d'asthme en 1997 et six autres en 2002 ; entre ces deux années, le nombre de cas a varié de zéro à quatre.

On peut voir aussi qu'aucun cas n'a été déclaré en 2000 ; il est possible qu'une mauvaise classification explique ce fait étrange.

Un peu plus de femmes (13) que d'hommes (11) ont subi ce type de maladies professionnelles.

Graphique 21

Répartition des cas d'asthme professionnel déclarés
selon la profession et le taux d'atteinte permanente
à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)
1997 – 2002

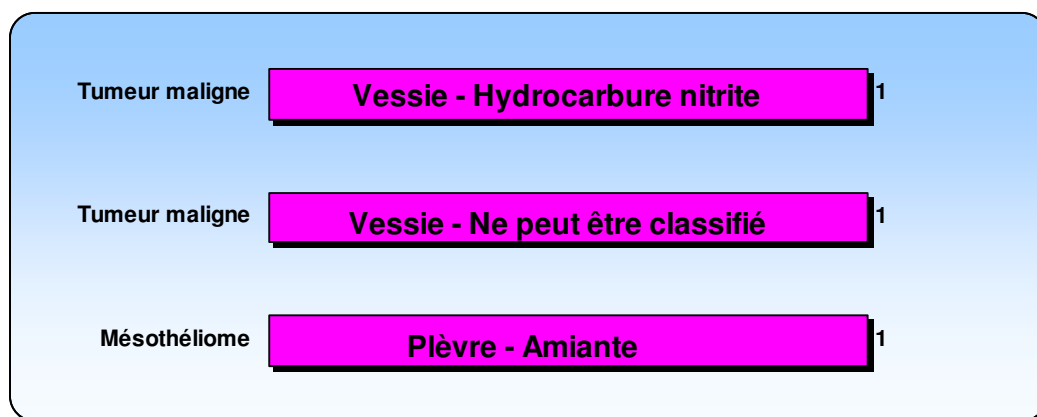


Les entreprises de transformation de produits marins enregistrent 8 des 24 cas d'asthme déclarés. Le graphique montre qu'un taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) variant de 1 à 4,99 a été déterminé chez cinq de ces 11 travailleurs.

Tumeurs malignes

Graphique 22

Répartition des cas de cancer déclarés
selon la nature et l'agent causal
1997 – 2002

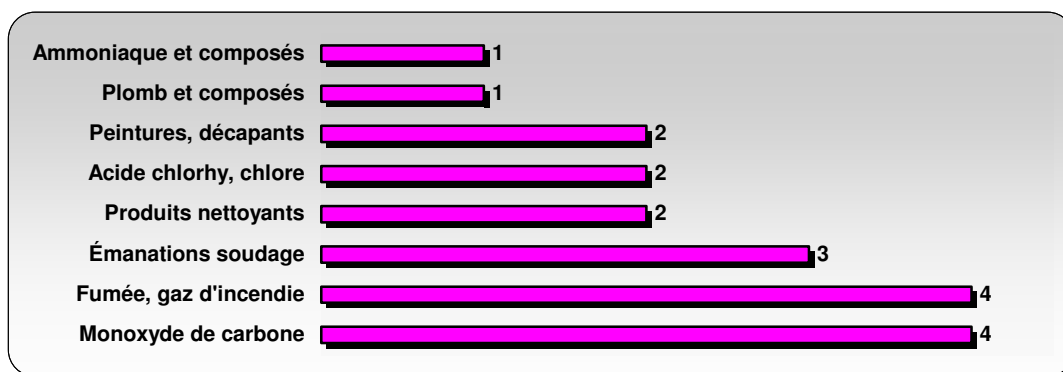


Trois cas de cancer professionnel, non mortel, sont enregistrés sur la Côte-Nord au cours des six années étudiées ; deux tumeurs malignes à la vessie et un mésothéliome attribuable à l'amiante ont été diagnostiqués.

Intoxications

Graphique 23

Répartition des cas d'intoxication déclarés
selon l'agent causal
1997 – 2002



Les intoxications professionnelles sont causées par divers agents, particulièrement le monoxyde de carbone, les fumées d'incendie et de soudage.

Graphique 24

Répartition des cas de maladies transmissibles par le sang
déclarés selon la nature
1997 – 2002

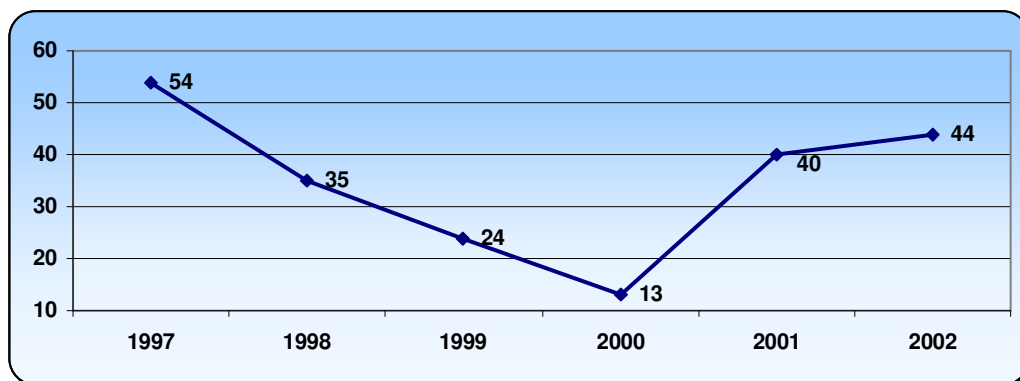


Les trois cas de maladies transmissibles par le sang ont été causés par des instruments médicaux, notamment des aiguilles et des seringues.

Atteinte à l'oreille interne ou moyenne

Graphique 25

Répartition des cas d'atteinte à l'oreille interne ou moyenne
avec un taux d'APIPP > 0
1997 – 2002

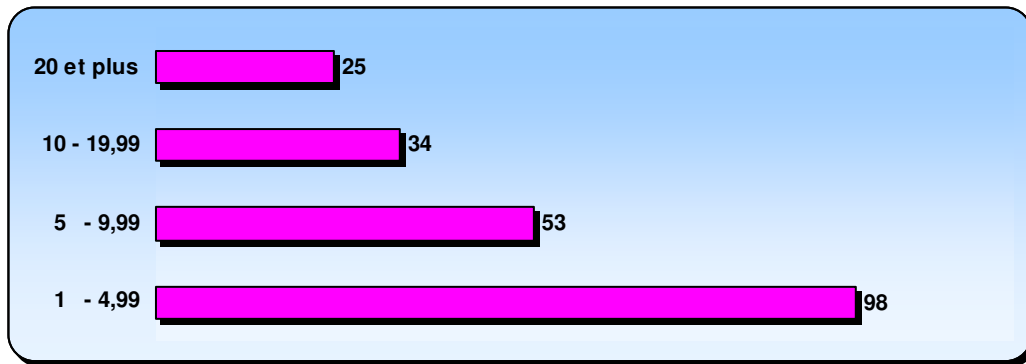


Presque tous les cas, pour lesquels on a indiqué un taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) supérieur à zéro sont considérés comme étant des maladies professionnelles ; en effet, seuls 3 des 210 cas

enregistrés résultent d'accidents. Le graphique suivant nous fait voir que plus de la moitié des cas (53,3 %) montrent un taux APIPP de 5 et plus.

Graphique 26

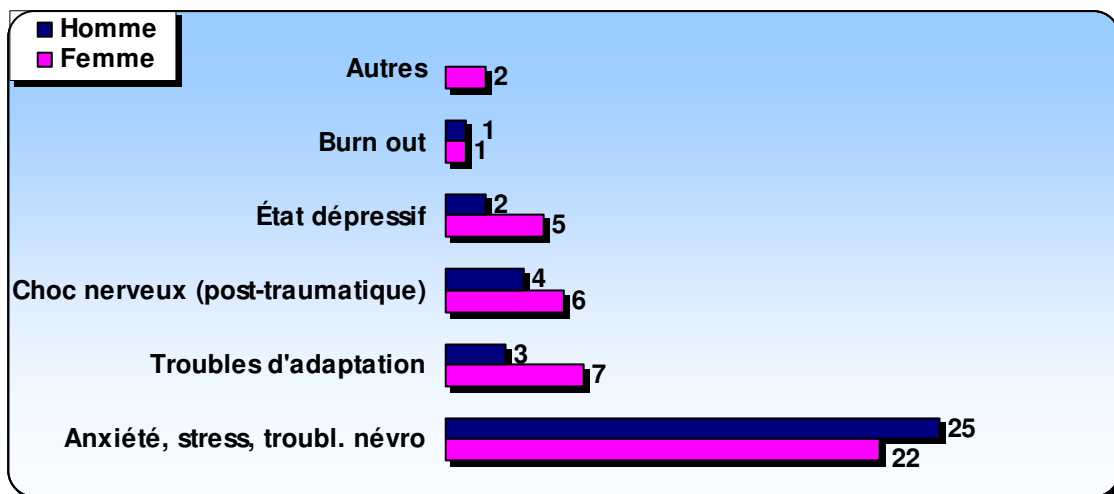
Répartition des cas d'atteinte à l'oreille interne ou moyenne
selon le taux d'APIPP
1997 – 2002



Santé mentale

Graphique 27

Répartition des cas d'incidents associés
à la santé mentale selon le sexe
1997 – 2002



Les cas de lésions professionnelles associés à la problématique de la santé mentale sont en émergence selon les observateurs du monde du travail. Aussi, leur nombre devrait croître dans les années à venir.

Au cours des années à l'étude, on rapporte 78 cas qui ont touché 43 femmes et 35 hommes. La majorité des cas (60,0 %) sont associés à la catégorie «anxiété, stress et troubles névrotiques» ; au demeurant, il s'agit de la seule catégorie où on compte plus d'hommes que de femmes.

Au total, 9 754 jours d'absence au travail ont été enregistrés, ce qui fait une moyenne de 125 jours par lésion. Toutefois, c'est la catégorie «état dépressif» qui occasionne le nombre moyen de journées d'absence le plus élevé (318 jours), suivi de la catégorie «burnout» (298 jours). Il est probable que les coûts engendrés par ces lésions sont proportionnels au nombre de journées de travail perdues.

Conclusion

Conclusion

Le nombre des lésions professionnelles est donc en chute libre depuis 1997 et le test de projection pour les prochaines années, basé sur les données de 1997 à 2002, confirme cette tendance ($R^2=0.9827$). Nous sommes dans l'expectative quant aux raisons qui pourraient expliquer une décroissance de 39,7 % en six ans : est-ce la sous-déclaration des «incidents», la réaffectation des travailleurs ayant subi des blessures mineures, le nombre d'emplois, particulièrement ceux que l'on dit «à risque», qui décline ou encore les campagnes de prévention qui portent leurs fruits? Sans doute, une conjugaison de tous ces facteurs et bien d'autres encore.

Les données révèlent aussi que la durée moyenne d'absences par lésion indemnisée progresse constamment. Or, la durée d'absences des travailleurs révèle la gravité des lésions. En somme, la Côte-Nord compte de moins en moins de travailleurs indemnisés pour des lésions professionnelles qui, par ailleurs, s'avèrent être de plus en plus graves. Au demeurant, la gravité des lésions, toujours exprimée en nombre de jours indemnisés, est plus de quatre fois supérieure lorsqu'il s'agit spécifiquement de maladies professionnelles.

À cet égard, il nous semble que le nombre de lésions portant la mention «MP» pour maladie professionnelle, particulièrement les lésions de type musculosquelettique, sous-estime la réalité. En effet, il est paradoxal que la lésion d'un travailleur qui souffre d'une tendinite ou encore d'un problème de tunnel carpien soit presque systématiquement classée dans la catégorie «accident» plutôt que «maladie». Quoiqu'il en soit, on dénombre 171 cas de maladies professionnelles sur 8 887 lésions indemnisées au cours des six années analysées (1,9 %). Or, ce très faible nombre de cas monopolise tout de même 7,7 % de toutes les journées indemnisées.

Les campagnes de prévention qui visent particulièrement les jeunes travailleurs (15 à 39 ans) sont justifiées puisqu'ils subissent proportionnellement plus de lésions que leurs aînés. Par contre, la durée moyenne d'absences ne cesse de croître avec l'âge. Les hommes, qui constituent 54,7 % de l'ensemble des travailleurs de la Côte-Nord, sont largement plus «à risque» que leurs consoeurs puisqu'ils sont victimes de trois lésions sur quatre (77,1 %). Moins de lésions chez les femmes, mais plus longue période d'absences avec, en moyenne, tout près de 10 jours d'écart. Du reste, le phénomène est similaire eu égard aux maladies professionnelles.

Sans véritable surprise, on constate que les travailleurs manuels, particulièrement les conducteurs d'appareils de levage, les manutentionnaires, les manoeuvres et autres travailleurs assimilés, sont proportionnellement plus à risque de subir une lésion dans le cadre de leur travail. D'ailleurs, la nature des principales lésions coïncide bien avec ces professions : entorses, foulures, déchirures, ecchymoses et contusions composent les deux tiers (68,7 %) des 8 740 traumatismes non mortels déclarés. Rappelons que les traumatismes mortels ont fait 27 victimes au cours de ces six années.

Nous avons vu que les troubles musculosquelettiques (TMS) reliés au travail regroupent des lésions, des douleurs ou des symptômes de l'appareil locomoteur; ils représentent le tiers (34,4 %) des lésions. Le profil de décroissance des TMS est similaire à celui de l'ensemble des lésions. De même, à ce chapitre aussi les femmes subissent en moins grand nombre que les hommes ce type de lésions mais déclarent une durée moyenne d'absences supérieure. Les travailleurs des secteurs *Services médicaux, Commerce, Mines et carrières, Forêt et scieries* ainsi que *Première transformation des métaux* sont particulièrement vulnérables aux TMS.

Dans les pages précédentes, nous avons exploré quelques maladies reliées au travail qui sont moins connues mais qui ont néanmoins un impact réel sur la santé des travailleurs. C'est le cas, notamment, de l'asthme professionnel. Au total, 24 cas ont été déclarés, particulièrement dans le secteur des aliments et boissons. Puisque le réseau de la santé au travail intervient depuis plus d'une décennie dans les usines de transformation des produits marins, nous savons qu'il y a une sous-déclaration notable qui résulte des conditions socio-économiques difficiles des régions côtières. Les données présentées devraient nous inciter à demeurer vigilant en regard de cette maladie.

Par ailleurs, nous constatons que le bruit continue toujours de faire des ravages chez les travailleurs; 210 cas dont le taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) est supérieur à zéro ont été enregistrés. Là aussi la vigilance est de mise et l'information sur cet agresseur doit circuler abondamment.

Nous sommes tous à même de constater que le monde du travail est en constante transformation, particulièrement à ce qui a trait à son organisation. Inévitablement, certains types de lésions professionnelles vont s'atténuer au profit de nouvelles problématiques. Incidemment, les problèmes de santé mentale reliés au travail font partis de ces maladies dites en émergence. Stress, troubles d'adaptations, chocs nerveux, état dépressif et autres burnout sont les maladies du travail du siècle, selon les analystes qui s'intéressent au monde du travail. Sur la Côte-Nord, 78 cas ont occasionnés 9 754 jours d'absence au cours des six années de l'étude, ce qui fait une durée moyenne d'absence de

125 jours par lésion. C'est largement supérieur aux 58 jours enregistrés pour l'ensemble des lésions indemnisées.

De nouveaux programmes d'intervention voient le jour pour contrer ces maladies «modernes». Nous avons constaté toutefois que les lésions et les maladies plus courantes demeurent nombreuses malgré une régression notable de leur nombre. Le travail de prévention doit se poursuivre sans relâche. Pour ce faire, les intervenants du réseau de la santé au travail doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue de qualité afin de développer l'expertise nécessaire pour faire face aux défis présents et futurs.

Annexe

Les faits saillants de l'étude

- Le nombre de lésions professionnelles déclarées a chuté de 39,7 % de 1997 à 2002 et la tendance à la baisse devrait se poursuivre.
- La durée moyenne d'absence passe, quant à elle, de 50,3 jours à 69,5 jours au cours de la même période.
- Les maladies occasionnées par le travail ne représentant qu'un maigre 1,9 % des lésions professionnelles mais exigent, en moyenne, quatre fois plus de journées d'absence.
- Toute proportion gardée, les jeunes travailleurs (15-40 ans) subissent davantage de lésions professionnelles que leurs aînés mais la durée moyenne d'absence croît avec l'âge des travailleurs.
- Les hommes subissent quatre fois et demie plus de lésions indemnisées que les femmes mais la durée moyenne d'absence est supérieure de presque 10 jours chez ces dernières.
- Les secteurs d'activité qui enregistrent le plus grand nombre de lésions professionnelles sont, par ordre décroissant, Commerce et Services commerciaux, Forêt et scieries, Services médicaux, Mines et carrières, Transport et entreposage et Construction.
- Les entorses, foulures et déchirures ainsi que les ecchymoses et les contusions regroupent 68,7 % des traumatismes non mortels.
- La Côte-Nord a enregistré 27 décès liés au travail de 1997 à 2002.
- Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 34,4 % des lésions professionnelles.
- Des cas de silicose (3) et d'amiantose (2) ont été diagnostiqués au cours de ces années; aucun cas de bérilliose n'est à déplorer. Par ailleurs, trois cas de cancer ont aussi été identifiés.
- Des cas d'asthme ont été déclarés par 24 personnes dont huit proviennent d'usines de transformation de produits marins.

- Des intoxications (19), notamment au monoxyde de carbone, aux fumées d'incendie ou aux fumées de soudage, ont été consignées.
- Des atteintes à l'oreille interne ou moyenne ont été indemnisées chez 210 travailleurs.
- Les incidents associés à la santé mentale ont fait l'objet de 78 déclarations avec, en moyenne, 125 jours d'absence par lésion.